Municipalité de
Saint-Adelphe

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

RÈGLEMENT 2025-347

ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-346 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Ce projet de règlement a été adopté à une séance ordinaire tenue le 8e jour de décembre 2025.

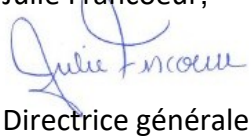
L'original de ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 8 décembre 2025.

Adoption du projet de règlement le 8 décembre 2025.

Donné à Saint-Adelphe, ce 9e jour de décembre 2025.

Julie Francoeur,



Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à St-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité, endroit désigné par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le neuvième jour de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour de décembre 2025.
Julie Francoeur,

